

La dette successorale

Par **DALIA78**, le **10/07/2019** à **17:43**

Bonjour,

Que deviennent les dettes et le crédit à la consommation (sans l'assurance) du défunt dans la situation suivante?

- tous les héritiers connus ont renoncé à la succession
- il y a un seul legatéur à titre universel (30% du bien suite a un testament olographe), mais son legs n'a pas

été delivré pour le motif d'absence des héritiers

Merci par avance de votre reponse.

Sincères salutations